

MISSION REGIONALE d'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Pôle autorité environnemental,
en appui de la mission
régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-
France

Affaire suivie par :
Gauthier Turco
Tél : 03 20 40 55 62

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

**Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale Hauts-de-
France**

à

**Monsieur le directeur départemental des
territoires de l'Aisne**

affaire suivie par : Cécile Nocun

Lille, le 24/09/26

Objet : Projet de parc photovoltaïque à Goussancourt (02)

Avis de l'autorité environnementale

N° d'enregistrement : 023478/A P

Vous avez saisi la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Hauts-de-France, par courrier reçu le 15 septembre 2026, pour avis sur le projet cité en objet dont l'étude d'impact a été modifiée, notamment dans le cadre d'un jugement avant dire droit.

Ce projet a déjà fait l'objet d'un avis dans le cadre de la procédure initiale de permis de construire. Il s'agit de l'avis n° MRAe 2024-8076 du 6 août 2024¹ mis en ligne sur le site internet de la MRAe.

Le collège de la MRAe prend note des évolutions apportées au dossier et n'a pas de nouvelles observations à formuler.

La présente information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France et devra être jointe au dossier d'enquête publique avec l'avis initial.

Je vous prie de croire, monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,



Hervé Schmitt

Copies : Préfecture du département de l'Aisne
DREAL Hauts-de-France

¹ https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/8076_avis_parc_agrivoltaique_goussancourt.pdf